

RÉSUMÉ

Le marché a, depuis toujours, connu des évolutions en réponse aux diverses innovations. Ce fut notamment le cas lors de l'apparition de la grande distribution ou des magasins de discounts. Pour autant, le besoin d'adaptation s'est fait davantage ressentir avec le développement du commerce électronique. En effet, avec internet l'accès aux informations est facilité mais plus que tout l'ensemble des secteurs est affecté par ce nouveau mode de distribution.

La distribution via internet engendre des effets pro concurrentiels et de nombreux bénéfices pour les consommateurs : extension du marché géographique, davantage de choix, des prix plus compétitifs, des informations démultipliées... Cependant, des effets anti concurrentiels sont également à craindre : risque de parasitisme, multiplication des ententes, difficultés dans la gestion de son réseau de distribution... C'est pourquoi, les acteurs du marché ainsi que les juridictions doivent y faire face en s'adaptant aux nouvelles pratiques et évolutions.

Dans quelles mesures les acteurs du droit de la concurrence ainsi que les opérateurs, en France et aux Etats-Unis, s'adaptent-ils à l'émergence du commerce électronique au sein des réseaux de distribution ?

De prime abord, les approches française et américaine semblent en stricte opposition dans leurs principes et par leurs raisonnements, notamment en raison de leurs influences historiques mais aussi de leurs objectifs politiques. En Europe, et par conséquent générant des répercussions en France, la distribution par internet devient d'une part un enjeu politique d'accomplissement pour la réalisation d'un marché unitaire européen, et d'autre part, le bien-être des consommateurs. Tandis qu'aux Etats-Unis, l'objectif majeur consiste dans la préservation de la liberté économique des acteurs du marché en privilégiant la concurrence intermarque.

Malgré des divergences persistantes, cette étude exposera qu'en pratique, des aménagements permettent à la France comme aux Etats-Unis de diluer leurs principes et d'engendrer des rapprochements. L'illustration principale schématisant la vision collective sur l'émergence du commerce électronique est celui du consensus selon lequel, les règles applicables aux réseaux de distribution hors ligne devraient également pouvoir s'appliquer aux réseaux en ligne, notamment en passant par des outils tels que la soft law ou la jurisprudence.